



Section du Puy-de-Dôme

Clermont-Ferrand, le 25 juin 2019

à

Monsieur l'Inspecteur d'académie
Directeur académique des
Services de l'Education nationale
du Puy-de-Dôme

Cité administrative
Rue Pélissier
63034 CLERMONT-FERRAND Cédex

Objet :

Gestion d'un épisode caniculaire
par les personnels des écoles

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous nous adressons à vous pour vous faire part de notre inquiétude quant aux alertes météorologiques prévoyant une situation caniculaire pour les journées de jeudi 27 et vendredi 28 juin prochain.

Les articles, R 4222-6, R 4223-7 et R 4213-7 du Code du travail stipulent un certain nombre de conditions nécessaires à la préservation de la santé des personnels, notamment lors des périodes de fortes chaleurs :

- la protection des locaux de travail du rayonnement solaire,
- la nécessité d'équipements permettant l'adaptation de la température à l'organisme humain pendant le temps de travail et la mise à disposition d'eau fraîche pour tous les personnels.

D'autre part, des recommandations émanant du ministère ont été envoyées dans les écoles afin de prendre des mesures pour protéger la santé des élèves dans ce contexte particulier.

Aussi, nous vous demandons de vous adresser aux municipalités, qui n'ont pas forcément travaillé à des mesures de prévention répondant à ce type d'épisode, afin que les directrices et directeurs puissent mettre en œuvre les préconisations ministérielles, notamment :

- fournir des climatiseurs ou ventilateurs en nombre suffisant ;
- vérifier la fonctionnalité de stores ou de volets ;
- disposer d'un thermomètre par classe pour vérifier la température des classes ;
- s'assurer de l'existence de solutions de repli ;
- distribuer régulièrement de l'eau fraîche et potable.

Lorsque les municipalités n'ont pas la capacité de faire face à cette situation, lorsque dans une école, ces conditions ne sont pas réunies pour assurer un accueil décent des élèves et des personnels et afin de prévenir tout risque pour la santé des élèves et des personnels, nous vous demandons, d'envisager la pertinence d'une fermeture des établissements jeudi et/ou vendredi où de très fortes températures sont annoncées.

Nous savons pouvoir compter sur vous, en tant que responsable de la santé au travail des personnels mais aussi de celle des élèves et votre volonté de les protéger contre les effets de cette vague de chaleur.

En vous remerciant par avance pour la prise en compte de ce dossier et dans l'intérêt de tous les élèves et personnels concernés, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'académie, l'expression de notre engagement dans le service public d'éducation.

Pour le bureau du SNUipp-FSU 63,
Les co-secrétaires,
Isabelle ROUSSY & Jonathan BOUDET

SNUipp-FSU 63 – Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et Professeurs de collège

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ Snu63@snuipp.fr